ÉLOIGNEMENT.

Une prime de 100 fr. et une autre de 50 fr.

TENUE

1er prix : une médaille en vermeil grand module. — 2e prix : une médaille en vermeil.

Des démarches seront faites auprès de M. le Président de la République pour obtenir un vase de la manufacture nationale de Sèvres, qui serait tiré au sort entre toutes les Sociétés sans distinction de catégorie.

Le tirage des primes aura lieu dans les salons de l'Hôtel-de-Ville, aussitôt après le festival. Le tirage au sort sera effectué par les membres de la commission, en présence des présidents ou directeurs.

Les primes en espèces et les médailles seront remises immédiatement à qui de droit.

Toute décision est sans appel.

Les Sociétés musicales de la ville ne prendront pas part au tirage des primes.

Des demandes seront faites auprès des Compagnies de chemins de fer français et belges pour obtenir d'importantes réductions sur les prix de parcours.

Il en sera donné avis aux intéressés.

LES FÊTES DE SAINT-OMER

L'exposition industrielle. Les Beaux-Arts

L'exposition des beaux-arts, le « Salon de Saint-Omer » est logée dans le vieux manoir et, nous devons l'avouer franchement, l'installation est assez défectueuse. La grand nombre d'œuvres devant lesquelles se sont trouvés les organisateurs, a obligé ces derniers à utiliser un peu tous les coins et recoins, ce qui fait que beaucoup de peintres pourraient se plaindre d'avoir leurs tableaux absolument inaccessibles aux regards des humains.

Le catalogue comprenant plus de 450 numéros, ici encore nous procéderons par élimination et nous nous voyons réduit à ne citer que la plupart des peintres lillois.

M. Auguste Bonte, un peintre amateur qui en est à ses débuts, expose un petit paysage maritime, *une Dune*, dont le principal défaut est d'être trop accidenté. Il semble difficile que la petite voiture et le cheval puissent se tenir en équilibre sur l'étroit monticule que le peintre leur donne pour terre-plein. A part cela, certaines qualités.

Excellents tableaux de fleurs de Mlle Caroline Bouffay. Les anémones surtout sont d'un coloris fin, chatoyant et plein de fraîcheur.

Mme Boutemy. — Bonne petite peinture d'amateur.

M. Armand Bury expose sa *Vue du Jardin-Vauban*, qui a déjà figuré à l'étalage de M. Fernandez. C'est assez faible et d'une touche désagréable à l'œil. Ne parlons pas du second tableau *la Nourrice*; le peintre nous en saura gré.

M. De Carne a envoyé trois tableaux : nous n'en avons vu que deux : celui de la *Passere* nous plaît assez, bien qu'il soit d'une tonalité générale un peu trop bleutée. C'est bien le pays de environs de Lille, tout de même.

Mlle Colas a peint d'excellents pavots d'un rouge bien vif, mais elle les a placés sur un simulacre de tonneau, qui ne ressemble en rien aux futailles de M. Cardinaud.

Les *Chrysanthèmes*, de M. Crépy, sont très joliment peints, quoique ternes. Son étude de femme est bonne ; profil un peu sec.

Bonnes, les deux natures mortes de Mlle Crouan. *Groseilles et framboises*, surtout, nous font éprouver le supplice de Tantale.

M. Depermez a envoyé trois tableaux : nous n'en avons vu qu'un, le portrait de M. B... Ça nous a suffi.

M. Albéric Duyver voudrait-il modifier sa manière ? Ses deux portraits — pleins de qualités d'ailleurs — nous ne les lui aurions pas attribués à première vue, sans voir sa signature. Le portrait de Mme X... est largement traité dans un bon coloris. Les vêtements ne sont pas assez indiqués à notre avis. Nous aimons moins le portrait de Mme Y.

M. Louis Foubert expose un paysage au fond duquel on aperçoit une ville en feu. M. Foubert prétend que ce n'est qu'un coucher de soleil. Il sera, nous le craignons, le seul de son avis. Le ciel est en carton pierre.

M. Albert Gauthier se crée une spécialité : c'est le peintre des pays arabes. Son entrée de mosquée qu'il intitule : *Chez le Caïd*, est digne de lui.

M. Emile Glorian. — *Vieille femme raccommodant des bas, le soir.* Faible. L'effet de lumière de la lampe est manqué.

M. Oscar de Haes n'est pas dépourvu de talent, loin de là : on prétend même que ses laborieuses études des procédés des anciens peintres lui ont permis de retrouver le secret de la conservation extraordinaire de leur coloris. Néanmoins, nous n'aimons guère son coloris contemporain : peut-être gagnera-t-il en vieillissant ? Son tableau *Honneur et douleur*, est connu. C'est une grande composition sentimentale, qui, nous devons le dire, captive l'attention du public audomarois.

Le portrait de S. S. Léon XIII est très vivant.

M. Auguste Herlin, qu'on n'avait plus revu depuis bien longtemps dans les expositions, s'est décidé à envoyer trois toiles. *Une bonne anglaise* est un tableau de ce genre, fine critique à l'adresse de ces *misses*, avides lectrices des romans de Dickens qui soignent les enfants vaille que vaille. *Le train de plaisir*, idée amusante : des enfants traînent un pauvre caniche qu'ils ont lié à une chaise. Mal placé.

Un bon élève de M. Colas, M. Ramart, expose des fleurs assez bien touchées. Artiste à encourager.

M. Marcel Sauvaige expose un paysage maritime, une dune avec une vue sur la mer. Le coloris est aimable, le ciel, bien rendu; les navires, la mer, tout cela est bon; nous ne voyons qu'un défaut à cette toile, c'est que l'on s'explique mal les plans de terrains : à un second examen seulement, on comprend que l'on se trouve sur le haut de la dune et que la mer est au loin.

M. Adolphe Savary. — Petite peinture d'amateur. Le ciel du *coin de ferme* est en plomb.

M. Louis Schouttetten à tort d'exposer des œuvres inférieures à ce qu'il fait d'ordinaire. Nous connaissons vingt tableaux de lui qui valent mieux que son effet de neige.

M. Oscar Thieffry expose un bon *lever de lune* sur les marais de Santes. Eau bien transparente.

Enfin, Mlle Emilie Warin a envoyé un joli bouquet de fleurs des champs.

Nous sommes obligé de clore notre revue à cet instant de notre promenade à travers le manoir de St-Bertin et de laisser ainsi dans l'ombre les dessins, les œuvres de sculpture, de gravures, de nos concitoyens. Qu'ils nous pardonnent à la pensée que nous les laissons en bonne compagnie ! avec les De Neuville et autres, dont nous ne pouvons pas parler non plus !

G. M.

Etat-civil de Roubaix. — Naissances du 22 juin. — Emile Vandeputte, rue de Larochefoucauld, fort Vandomme. — Jean Faraye, rue Decrême, cour Debruyne, 2.

Publications de mariages du 22 juin. — Constant Dubois, 22 ans, apprêteur et Laure Desmettre, 16 ans, ourdisseuse. — Jules Dettes, 27 ans, ganier et Maria Soenne, 19 ans, sans profession. — Cæsar Delespaul, 27 ans, tisserand et Philomène Dooms, 24 ans, tisserande. — Arthur Flamencourt, 30 ans, cordonnier et Hortense Bermyn, 30 ans, ouvrière. — Louis Quittelier, 26 ans, employé de commerce et Eugénie Devernay, 27 ans, tisserande. — Adolphe Desnoulet, 24 ans, fileur et Pauline Delahaye, 36 ans, journalière. — Charles Vaulaere, 5 ans, boulanger et Amélie Veretraete, 26 ans, sans profession. — Norbert Delbaere, 20 ans, apprêteur et Marie Derveaux, 21 ans, bobineuse. — Gaston Monvoisin, négociant et Adèle Moyart, sans profession. — Pierre Duponchelle, 33 ans cultivateur et Marie Delcroix, 3 ans, sans profession. — Edouard Piette, 26 ans, tourneur en fer et Henriette Merck, 25 ans, bobineuse — Grégoire Couteau, 33 ans, peigneur et Flore Descroisseaux, 29 ans, sans profession. — François Crauwels, 36 ans, tisserand et Marie Elias, 21 ans, journalière. — Francois Verhelpen, 27 ans, journalier et Elisabeth Brevaert, 27 ans journalière — Florentin Roges, 32 ans, rattacheur et Hortense Fachlin, 21 ans, piqûreur. — Alfred Delemasure, 35 ans, cocher et Marie Calant, 27 ans, journalière. — Edouard Balteau, 48 ans, marchand et Florine Farvacque, 5[illegible] ans, tisserande.—Félix Demesche, 20 ans, bronzeur et Eulalie Barlaont, 3[illegible] ans, chamareuse. — Pierre Boutten, 5 ans, sans profession et Léonie Vandendriessche, 24 ans sans profession. Pierre Ninck, 46 ans, domestique et Marie Séverenut, 47 ans, servante. — Polydore Vandaele, 43 ans, rattacheur et Jeanne Géraert, 26 ans, coiffeuse. — Alphonse Mourry, 28 ans, contre-maître et Emélia Breux, 21 ans, poinçonneuse. — Henri Lefèvre, 28 ans, tisserand et Adeline Verhaeghe, 23 ans, fileuse. — Jules Dumortier, 31 ans, rentreur et Cécile Courier, 21 ans, visiteuse de pièces. — Jérôme Stoffyn, 29 ans, tisserand et Eugénie Clémenet, 30 ans, couturière.

Décès du 22 juin. — Néant.

Etat-civil de Wattrelos. — Déclarations de naissances, du 15 au 22 juin. — Léonie Vannieuwenhuysen, Touquet. — Marie Nérinck, Beaulieu. — Lauro Lefebvre, Place. — Flore Desmullier, Vieille Place. — Henri Verwée, Houzarde. — Elise Duhamel, Nouveau Monde. — Hélène Dubus, Cretinier.

Déclarations de décès du 15 au 22 juin. — Flore Hullaert, 4 ans 6 mois, Houzarde. — Marie Dumortier, 11 ans 2 mois, St-Liévin. — Marie Blain, 13 mois, Sartel.

Mariages du 15 juin. — Henri Rigolle, 38 ans, tisserand et Adelaïde Langerart, 42 ans, tisserande

Du 16 — Damien Carrette, 21 ans, tisserand et Hortense Boulanger, 21 ans, tisserande.

Publications de mariages du 22 juin. — Pferre Depreteere, 23 ans, garçon boulanger et Marie Dhelene, 19 ans, chamareuse. — Jean Baptiste Verveken, 24 ans, tisserand et Emérence Debusscher, 24 ans, tisserande. — Henri Libbrecht, 22 ans, peigneur et Léonie Braeye 22 ans, soigneuse.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 24 juin 1884, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Bruno-Joseph MESSIAEN, veuf de Dame Clotilde DUQUESNE, décédé à Roubaix, le 25 mai 1881, dans sa 68e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église de Notre-Dame, à Roubaix, le mercredi 25 juin 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Louis-Adolphe RYCKEBOER, boulanger, époux de Dame Philomène DESROUSSEAUX, décédé à Roubaix, le 23 juin 1883, dans sa 31e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois, sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 24 juin 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François Louis-Joseph DELABY, époux de Dame Marie-Anne DEBAISIEUX, décédé à Roubaix, le 15 mai 1884, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise.— Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 24 juin 1884, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Salomé WIDEMANN, veuve de Monsieur Jean Baptiste LEROUGE, décédée à Roubaix, le 1er mai 1884, à l'âge de 80 ans, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Mouscron. — *Inauguration du cercle l'Avenir.* — C'est dimanche prochain le jour de l'inauguration solennelle du nouveau local du cercle l'Avenir.

Comme nous l'avons annoncé, ministres, sénateurs et représentants rehausseront la fête par leur présence. Ces Messieurs seront reçus à la gare par les membres du Cercle et de l'*Harmonie Royale*. Le cortège suivra l'itinéraire suivant : Place de la Station, rue de la Station, rue de Tournai, Grand' Place et rue des Moulins. Nous espérons que tous nos amis se feront un devoir d'arborer le drapeau national.

Le banquet commencera à quatre heures.

Les souscriptions pleuvent dru ; la fête s'annonce des plus belles.

Un bienfait social. — Sous ce titre, on lit dans la *Patrie* :

« On se rappelle l'abominable avant-projet de code civil que le cabinet déchu avait commandé au sectaire Laurent. Cette élucubration sénile faisait fi du droit de propriété et permettait à l'Etat de se constituer spoliateur en grand. Cette odieuse disposition et bien d'autres encore contenues dans cet avant-projet, avaient soulevé l'indignation universelle.

» Dans les rangs du libéralisme, l'œuvre antisociale était répudiée comme elle l'était par tous les catholiques.

» Le ministère issu du 10 juin a tenu compte de cette réprobation générale, et il vient d'enterrer civilement l'avant-projet de M. Laurent.

» C'est la *Flandre libérale* d'hier soir qui, en rageant, et en insultant M. Woeste, nous fait part de l'excellente mesure prise par le gouvernement.

» Le prêtrophobe a reçu, de M. le ministre de la justice, la lettre suivante :

« Bruxelles, 18 juin 1884.

» Monsieur le professeur,

» Le cabinet nouveau a l'intention de retirer le » projet de loi soumis aux délibérations des Chambres et contenant un avant-projet de révision du » code civil.

» J'ai donc donné ordre de suspendre l'impression de ce travail.

» J'ai cru, Monsieur le professeur, devoir vous » en informer sans retard, afin que vous puissiez » prendre vos dispositions en conséquence.

» Agréez, Monsieur le professeur, l'assurance de » mes sentiments les plus distingués.

» Le ministre de la justice,

» Ch. Woeste. »

» C'est un véritable bienfait social dû à la probité et à la loyauté du gouvernement. Nous l'en remercions de tout cœur au nom de tous les honnêtes gens. »

FAITS DIVERS

L'explosion du boulevard Malesherbes

Les journaux du matin nous fournissent des détails circonstanciés sur l'explosion qui s'est produite samedi soir, vers une heure, sur le boulevard Malesherbes.

Voici comment s'est produit cet accident qui a mis en émoi tout le quartier :

Une équipe d'ouvriers de la Compagnie du Gaz était occupée à raccorder deux embranchements, à l'angle du boulevard Malesherbes et de la rue de la Béotie. Une tranchée avait été creusée et les deux grosses conduites étaient à nu. Il ne s'agissait plus que de faire ce qu'on appelle, en termes du métier, un « trou de ballon », c'est-à-dire d'éventrer les deux conduites, pour les réunir par un raccord ou *ballon* tout prêt.

Ce travail, quelque rapidement qu'il soit exécuté, produit toujours une considérable déperdition de gaz. Or, à deux pas, presque au-dessus de la tranchée, se trouvait un gros candélabre, du modèle de ceux qui éclairent la rue du Quatre-Septembre. Ces candélabres se composent d'une corbeille de cristal, percée de trous, et au centre de laquelle est un petit bec isolé, dit *veilleuse*, qui reste allumé nuit et jour et qui sert à enflammer le gaz de la corbeille, quand on veut donner la pleine lumière.

Les règlements de la Compagnie enjoignent aux employés qui travaillent dans le voisinage de ces candélabres, d'éteindre avant tout la veilleuse. Le chef gazier Chanut négligea cette mesure élémentaire de prudence. Aussi, au premier coup de ciseau, attaquant la conduite, le gaz, s'échappant avec force, monta directement, rencontra la veilleuse où il s'enflamma et produisit une immense colonne de flammes.

Chanut et son garçon gazier Renazeau, qui étaient dans la tranchée, s'enfuirent épouvantés, les mains et le visage brûlés. A l'intérieur, on entendait de sourdes détonations. Au dehors, le gaz brûlait toujours, enlevant un arbre tout proche, un pauvre platane dont les branches vertes flambaient en pétillant. La chaleur était telle que les vitrines de l'épicerie Paul Potin, situés en face, craquèrent et éclatèrent. Les employés, éperdus, déménageaient fébrueusement tous les alcools, toutes les substances placées en montre et qui pouvaient aider à l'incendie. Deux d'entre eux, le garçon Julien Dupont et l'interprète Burgess, ouvrant la fenêtre du premier étage, essayèrent avec des linges mouillés de protéger les boiseries léchées par les flammes... ils durent se retirer au plus vite, avec de graves brûlures aux mains et aux bras.

Pendant ce temps, les gardiens de la paix et les soldats de la caserne de la Pépinière, qui est en face, accouraient et, en jetant du sable et de la terre mouillée dans la tranchée, atténuaient considérablement la violence des flammes. Bientôt arrivèrent les pompiers de la rue Blanche, avec leurs appareils, et enfin la voiture spéciale de secours, récemment créée par la Compagnie parisienne du gaz. Quelques minutes après, tout était terminé. Il ne restait plus qu'à prendre les mesures de prudence pour éviter tout retour de danger.

On a visité soigneusement les caves et on a constaté que tout était en parfait état et qu'il n'y avait à redouter aucun accident consécutif du premier.

On n'a pas pu estimer les dégâts, mais ils ne paraissent pas considérables. Comme le disait hier M. Potin, la plus grande perte pour lui est le désarroi et la fermeture de ses magasins pendant une journée et peut être deux.

Les blessés sont au nombre de cinq.

Chanut, Jean-Louis, 53 ans chef plombier, brûlé aux mains et au visage. Conduit chez lui, rue du Plateau, 7, à Belleville.

Renszeau, François, 56 ans, garçon gazier, mêmes brûlures, conduit chez lui, 153, faubourg Poissonnière.

Dupont, Julien, 22 ans, garçon épicier, brûlé aux mains.

Burgess, François, 21 ans, interprète anglais, brûlé aux mains — tous deux restés chez leur patron, M. Potin.

Varins, soldat au 46 de ligne, brûlé légèrement en portant secours. Rentré à la caserne de la Pépinière.

Le drame de Senlis. — On écrit de Senlis, 20 juin :

« Ce matin, vendredi, à neuf heures, un meurtre épouvantable a consterné notre population. M. Taral, épicier, place aux Vins, est monté dans la chambre de sa femme, que la bonne aidait à s'habiller à ce moment. Il a fait à sa femme une scène de jalousie que rien ne justifiait à propos d'un cousin qui travaillait dans la maison. Tout à coup M. Taral tire un revolver de sa poche, en s'écriant : « Je vais faire un malheur ! » Il vise sa femme et lui loge une balle dans le front, une autre dans la cuisse, puis il tire sur la bonne qu'il blesse grièvement au côté.

» Après avoir tiré trois fois sur elle, il chargeait son revolver à mesure. Tournant alors son revolver contre lui-même, il appuya le canon contre la tempe droite, fit feu et tomba mort.

» On a extrait la balle du front de Mme Taral : ses jours ne sont pas en danger, mais la domestique, qui a été transportée à l'hôpital, inspire quelques inquiétudes. »

Accident ou attentat? — Un accident mystérieux, mais assez émouvant par ce temps de dynamite, s'est produit vendredi soir, vers onze heures, rue du Sentier, et y a suscité un certain émoi.

Un gardien de la paix de ronde remarqua soudain une épaisse fumée sortant de la bouche d'égoût située à la hauteur du numéro 2 de la dite rue.

Il donna l'alarme et aussitôt arrivèrent les sapeurs-pompiers de la rue Jean-Jacques Rousseau et les employés de la Compagnie du gaz du bureau de la rue Baillif, sous les ordres de M. Mariani, capitaine des sapeurs-pompiers, et de M. Brissaud, commissaire de police.

Tandis que la foule s'amassait, une plaque d'égoût située rue de Cléry fut ouverte, et le sergent-major Leblanc descendit par cette ouverture, muni d'une lampe de sûreté.

Il se rendit d'abord avec mille précautions sous la bouche d'égoût désignée.

Là, le sous-officier remarqua sur la bordure de la bouche d'égoût une matière gluante, qui y avait été répandue en certaine quantité sur une longueur de 1 mètre et sur une largeur de 25 centimètres.

Cette matière était enflammée et répandait une fumée considérable et pestilentielle.

A quelques pas de là, le sous-officier trouva les débris d'une fiole sur lesquels il y avait du phosphore.

Pêcheur et rameur. — La cour de Paris a décidé, par un arrêt récent, qu'en matière de pêche en temps prohibé, lorsque, de deux individus se trouvant sur un bateau, l'un tenait les rames et l'autre jetait le filet, ce dernier seul commettait le délit de pêche et qu'en conséquence, le premier devait être acquitté.

Cette jurisprudence a donné lieu à un curieux incident à l'audience de la 10e chambre.

Deux individus comparaissaient, pour délit de pêche, dans les conditions que nous venons d'exposer. Le gendarme, rédacteur du procès-verbal, interrogé par M. le président, sur la demande du défenseur des prévenus, déclara que, comme il faisait nuit, il ne pouvait dire lequel tenait les rames et lequel jetait le filet.

Le ministère public a requis l'application de la loi contre les deux prévenus.

« — Une double condamnation est impossible », a répondu l'avocat, en faisant remarquer que, d'après la jurisprudence de la cour, adoptée précédemment déjà par cette même chambre du tribunal, s'il y a un coupable, il y a aussi nécessairement un innocent, et que cet innocent ne peut être condamné.

« — Ne pouvant distinguer l'un de l'autre, conclut-il, vous êtes obligés d'acquitter les deux prévenus. »

Cette argumentation a triomphé : pêcheur et rameur ont été renvoyés des fins de la poursuite sans dépens.

Marches forcées de la cavalerie. — On lit dans l'*Invalide russe* : « Conformément aux ordres donnés par le grand-duc inspecteur général de la cavalerie, le régiment de dragons de la garde est arrivé le 12 juin par marches forcées de ses casernes de Kretchevitsy (district de Novgorod) à Yamljora, après avoir fait 141 verstes (la verste vaut 1,067 mètres) en trente-huit heures. Il s'agissait de constater les conditions dans lesquelles une marche forcée peut être faite par un corps de troupes de cavalerie tel qu'un régiment au grand complet, préparé à un déplacement de ce genre par ses exercices réglementaires et non composé de cavaliers d'élite montant des chevaux choisis et spécialement entraînés.

» Le premier jour, le régiment a fourni une étape de soixante-qui ze verstes, par la chaussée et par un temps assez favorable. Après avoir fait quarante-trois verstes, il a fait une halte de trois heures. Les chevaux ont été desselés, nourris et abreuvés. Les dragons ont reçu des rations composées d'une livre de viande et de thé. La marche se faisait en changeant d'allure. Après une verste au pas, on en faisait une et demie au trot. Toutes les onze verstes les cavaliers mettaient pied à terre et menaient leurs chevaux à la bride pendant une verste. La vitesse moyenne ainsi obtenue était d'un peu plus de sept verstes à l'heure.

» Ce jour-là, il n'y a pas eu de traînards, ni en hommes ni en chevaux. Le lendemain, à six heures du matin, le régiment s'est remis en route et a fourni une étape de 66 verstes, en treize heures et demie, par une chaleur atteignant au soleil jusqu'à 33° — R. Ce jour-là, on a eu sept chevaux traînards, qui ont rejoint le régiment trois heures après son arrivée. A sept heures et demie du soir, le régiment, précédé de sa fanfare et de ses chanteurs, placés à la tête de chaque escadron, faisait son entrée à Yam Ijora, où l'attendait l'aide de camp général baron de Driesen, commandant de la division, accompagné des chefs de brigade et du chef de l'état-major. Le commandant de la division a fait défiler le régiment devant lui et a constaté l'excellent état des cavaliers et des chevaux.

» Tout le long de la route le régiment avait marché en colonne, les escadrons espacés à distance d'un demi escadron. A l'examen des chevaux à Yam-Ijora, aucune lésion du dos n'a été constatée. Le régiment ayant fait 141 verstes en trente-huit heures, avec deux haltes de sept heures en tout, plus onze heures pour passer la nuit à Babino, la distance de 141 verstes a été parcourue de fait en vingt-quatre heures de temps. »

VARIÉTÉS

FŒDORA LA NIHILISTE

Par A. de Lamothe

(Suite.)

Fœdora remercia vivement sans s'engager à rien, elle avait certaines affaires à régler avant de rien promettre.

La comtesse n'insista pas :

— Ma proposition est faite, ce n'est pas un service que je veux vous rendre, dit-elle, c'est un plaisir, une faveur que je vous demande, prenez tout le temps qu'il vous faudra pour réfléchir, et vous me répondrez à votre heure.

Pour une Nihiliste repentante et effrayée des événements qui, chaque jour, ensanglantaient la capitale, l'œuvre de la comtesse était bien tentante. A Kousminski, chez une grande dame connue par son dévouement à la famille impériale, Fœdora n'avait à craindre ni les importunités de ses anciens complices, ni les investigations d'une police chaque jour plus soupçonneuse, et dont l'attentat commis sur la personne même de l'Empereur avait redoublé le zèle; cependant elle n'avait pas osé accepter sans prendre l'avis ou plutôt sans en recevoir, au préalable, l'autorisation de sa terrible amie.

Ce ne fut même que trois jours après la proposition faite par la comtesse Tatiana qu'elle se hasarda à en parler.

A son grand étonnement Nadiége, sans élever aucune objection, se contenta de répondre :

— Ce serait peut-être pour le mieux, en ce moment, si tes affaires te permettaient de t'absenter.

— Si tu voulais bien t'en charger pour moi, je serais libre, remarqua doucement la sœur de Maxime.

Il fallut que la Sibérienne eut une bien grande puissance sur elle-même pour ne pas trahir son joyeux étonnement, à cette ouverture inespérée qui comblait ses vœux les plus ardents.

Elle se contenta de sourire en disant :

— Les affaires ne se font pas ainsi, chère sœur; toi seule, en qualité d'héritière de ton frère as le droit d'agir, de signer des quittances, de consentir à certains actes, de ..

— Sans doute, sans doute, je te donnerais une autorisation !

— Cela ne suffirait pas, c'est une procuration notariée qui est indispensable.

— Eh bien ! si je te donnais cette procuration ?

— Je la refuserais absolument.

— Tu la refuserais ?

— Sans doute, parce qu'en me rendant maîtresse de ta fortune elle ferait peser sur moi une responsabilité dont, tu le comprends, je tiens à ne pas me charger.

Pour obtenir que sa chère Nadiége consentît à un aussi grand sacrifice, la naïve comtesse dut faire appel à toute sa tendresse, à tout son intérêt et avoir recours aux supplications.

Vraiment il n'était pas nécessaire de dépenser tant de prières et d'éloquence pour arriver à un pareil résultat.

La Sibérienne consentit enfin.

Dieu sait si Fœdora lui en fut reconnaissante.

Cette promesse faite, Nadiége ne s'opposa plus au voyage projeté, et, tandis que son amie, transportée de joie, écrivait à la comtesse Tatiana pour lui apprendre qu'elle acceptait sa proposition, la dame de Pique, triomphante, courait prévenir Tarakanof du succès de sa politique.

— Nubius ne pouvait pas en croire ses oreilles.

— Avec ces dix millions nous allons révolutionner l'Empire, s'écria-t-il enthousiasmé. . pourvu, ajouta-t-il, qu'elle ne se compromette pas, car le général Gourko est un terrible ennemi, qui frappe à droite et à gauche sans épargner personne.

— Mes précautions sont prises, répondit la dame de Pique, et voici mon plan :

— J'envoie Fœdora chez la Tatiana où l'accompagnent sa nourrice, Paulovna, son cocher Vania, trois espions dont il faut se défaire. Je mets à la porte Grégori et Timothée dont je ne suis pas sûre. Ensuite, munie des pleins pouvoirs de cette excellente Strella, de cette incomparable amie, je me fais délivrer, sous prétexte d'achat d'une terre importante, les deux millions 500 mille francs déposés à la banque russe, et emprunte en même temps à Moscou, Kazan, Odessa et autres comptoirs, une somme à peu près égale, pour laquelle j'engage *nos* terres, je puis bien dire nos, puisqu'elle vont nous appartenir, puis, comme il y aurait danger à garder ici une somme aussi importante, je place en mon nom 4 millions, soit en France, soit en Angleterre, et je mets le million restant, à la disposition du comité qui, avec cela, organise des bandes d'incendiaires dans les divers gouvernements et fomente des émeutes dans les principales villes.

— Ne pourrait-on pas réaliser les dix millions ? demanda Nubius, qui comptait bien se tailler une bonne part dans ce butin.

— Impossible, tu sais qu'il n'est pas permis d'aliéner les terres sans permission de l'Empereur.

— C'est fâcheux, fit-il en poussant un soupir, car cela ne fait que 5 millions au lieu de 10, et puis il y a encore autre chose.

— Quoi donc ?

— Si tu venais par hasard à être arrêtée, à mourir de maladie, fit le vieil avare.

— J'ai prévu le cas, répondit-elle en le regardant fixement, je ferai un testament régulier en faveur de quelqu'un dont je serais parfaitement sûre.

Le juge devint tout pâle.

— Seulement, ajouta la Sibérienne avec cette malignité qui faisait le fond de son caractère, comme il faut tout prévoir, même le cas où mon futur héritier me dénoncerait ou me ferait assassiner pour aller à l'étranger jouir de la fortune que lui vaudrait cet accident, je déposerai ce testament, écrit de ma main et connu de moi seule, scellé et dûment cacheté, chez un notaire de Paris avec ordre de ne l'ouvrir qu'avec l'autorisation écrite de cinq membres, au moins, du comité vis-à-vis duquel l'héritier désigné se sera engagé pour une somme égale à celle qu'il touchera.

— C'est en effet très prudent, reprit Tarakanof qui, cette fois, trouvait la dame de Pique par trop perspicace.

La Sibérienne le regardait toujours avec une expression d'ironie satisfaite dont il voulut se venger.

— La seule chose qu'il y ait à craindre, dit-il de l'air le plus indifférent, c'est que ces précautions ne suffisent pas encore.

— Vraiment ?

— Oui, reprit-il, et voici pourquoi. Strella est une niaise, vaniteuse au premier degré, cela est connu, mais elle n'en voudra pas moins avoir ses millions, elle réclamera devant les tribunaux, elle t'accusera d'abus de confiance; or, en Russie comme ailleurs, il y a des tribunaux.

— Voire même des juges intègres, ricana Nadiége.

— Qui te condamneront pour abus de confiance, sourit aigrement Tarakanof, qu'alors même ils ne seraient pas aussi intègres que tu le dis.

— Qui me condamneraient si Fœdora portait plainte contre moi, mais cette chère amie est généreuse, elle se contentera de ce que sa fondée de pouvoirs voudra bien lui laisser, et ne réclamera pas.

— Mais si elle veut réclamer ?

— Je lui dirai :

— Libre à toi, ma petite colombe, seulement prends garde, j'ai en ma possession certains petits papiers, signés Strella, que je vais, moi aussi, présenter au général Gourko qui ne badine pas; cette Strella est comtesse, amie de la dévote Tatiana, mais elle a eu tort d'être membre du comité et d'avoir signé, de sa blanche main, la condamnation à mort de monsieur Alexandre Nikolaévitch, soit disant empereur de toutes les Russies, elle est donc coupable au premier chef du crime de lèse-majesté, et les hautes influences des Pankratief, des Tatiana et autres n'empêcheront pas ledit général de l'expédier aux frais du gouvernement en Sibérie, sans lui donner le moindre kopek des dix millions si généreusement laissés par le beau Maxime.

— Quelle femme ! s'écria Nubius.

— Une femme qui n'engage la partie que lorsqu'elle est sûre d'avoir les atouts dans ses mains, fit Nadiége; il le faut bien, la fortune est si capricieuse. Et elle le quitta pour aller annoncer l'importante nouvelle au baron Guntervald et au français Brémond.

Il ne fallait pas moins que l'annonce de ce succès inespéré pour relever leurs espérances abattues par l'insuccès de l'attentat de Solovief, et les mesures draconiennes prises par le général Gourko, héros de la guerre de Bulgarie et récemment nommé, par ukase impérial, gouverneur de Pétersbourg, concentrant entre ses mains tous les pouvoirs civils et militaires, comme les généraux Loris Mélikoff à Karkof, et Totleben à Odessa.

Le professeur de français en particulier était consterné, il raconta à Nadiége ce que du reste celle-ci savait déjà, que depuis la proclamation de l'état de siége, plusieurs centaines de Nihilistes avaient été arrêtés et conduits à la forteresse, non pas seulement des étudiants tapageurs, mais des avocats, un directeur de la banque impériale, des domestiques du palais, la femme d'un sénateur, plusieurs dames du grand monde, l'imprudente princesse Kasakof, l'amie de Fœdora, le professeur de dessin des enfants du général Drentheln, et ce n'est encore là qu'un commencement, car tous ces gens-là, ou du moins plusieurs, parleront. Quel affreux pays !

— Charmant, au contraire, ils ne voulaient pas s'inquiéter de nous, et voilà qu'à présent ils s'en inquiètent beaucoup, fit Nadiége.

— Oui, mais ils nous inquiètent encore davantage, reprit Brémond; avec leur état de siége ils ont établi ce que nous appelons en France la terreur blanche ; avant que cet imbécile eût tout dérangé par sa maladresse, conspirer était un vrai plaisir, et si l'on était arrêté, le jury était là, avec des juges accommodants, comme Tarakanof, pour vous absoudre; c'était le beau temps des placards rouges, qu'on mettait un peu partout, jusque sur le traîneau du général des gendarmes; à présent plus moyen d'afficher, grâce à cette ordonnance de Gourko établissant que, nuit et jour, il sera fait devant chaque porte un service de gardiens ayant mission de veiller à ce qu'il ne soit apposé nulle part un placard quelconque, sans permission, et à ce qu'il ne soit jeté dans la rue aucun objet de nature à compromettre la sécurité publique. Sais-tu ce que cela fait de gardiens debout toute la nuit dans les rues !

— Vingt et un mille à peu près.

— Sans compter les espions, les patrouilles, les gendarmes et tout le reste.

— Quand ils seront fatigués ils iront dormir, et nous recommencerons.

— Très bien, mais en attendant pour un mot en l'air, un signe, un journal qui tombe de votre poche, vous voici coffré à la forteresse, jugé par des officiers brutaux et expédié en Sibérie, un pays de glaces éternelles.

— Autrefois; aujourd'hui nous nous occupons à le chauffer. Tobolsk brûle, Irkoutsk brûlera, les forêts flambent, il n'y a pas vingt et un mille portiers partout pour veiller à la conservation des immeubles de la couronne, et les nôtres allumeront des feux de joie qui seront le commencement de l'illumination générale. Du reste, ce n'est pas pour te parler de cela que je suis venue, mais pour te proposer un mariage.

— Un mariage à moi ? mais je n'ai aucune envie de me marier.

— D'épouser la première venue, je le comprends, mais s'il s'agissait d'une riche héritière.

— Héritière de combien ?

— De cinq millions en terres au soleil, comme vous dites, vous autres français.

— J'aimerais mieux en billets de banque; qu'est-ce que cette plaisanterie ?

— Ce n'est pas une plaisanterie, j'ai bien réfléchi, il faut que tu épouses Strella.

— La comtesse !

— La trouves-tu trop laide ?

— Charmante, mais... je ne comprends pas.

— Part à deux et pas autre chose; mon ami possède 10 millions, j'en prends cinq pour droits de commission, il en reste cinq en terres qu'il ne faut pas abandonner au prince Jean, et qui doivent rester entre les mains d'un membre du comité comme fonds de réserve. Nubius est trop vieux, John Edward partirait pour l'Angleterre, l'Italien pour Naples, Vindex est juif, Guntervald marié, je ne vois donc que toi qui puisses faire le bonheur de cette chère enfant en nous gardant son bien, je t'ai choisi et elle t'acceptera parce que je le veux.

— Parbleu oui, j'accepte, et de bon cœur.

— Nous nous réservons de te faire quelques emprunts.

— Ma fortune appartient à mon parti, répondit l'ex-colonel avec un geste magnifique.

— Imbécile, pensa Nadiége, elle sera plus à moi qu'à toi.

— Attends-là, murmura-t-il entre ses dents lorsque la dame de Pique fut sortie, je ne puis pas rentrer en France pour le moment, mais je saurai bien aller ailleurs, et de mes millions tous les nihilistes de la terre n'auront pas un centime.

CHAPITRE XIV

Expiation

Pendant que, désireux d'accomplir la promesse faite à l'Empereur d'extirper en quelques mois jusqu'aux dernières racines du Nihilisme, le général Gourko faisait dresser une liste exacte de tous les étrangers habitant Pétersbourg, et tenait fermement la main à l'exécution sévère des mesures de police qu'il avait prises, le sombre drame du jugement de Solovief se déroulait lentement dans la forteresse de Saint-Paul, à la fois lieu de sépulture des Tzars et prison d'Etat.

Peu de choses transpirait au dehors de l'interrogatoire que le sénateur Léontief faisait subir à l'accusé.

Le parti nihiliste n'avait, du reste, que fort peu à redouter les révélations d'un homme que Nadiége seule avait vu, mais dont lui-même ne connaissait pas le nom.

Tout ce que l'on savait dans le public où d